Ville de Saint-Rémi

SERVICE DU GREFFE

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Rémi tenue en salle du conseil municipal, le lundi 11 décembre 2023 à compter de 20 h.

À laquelle sont présents :

Monsieur Jean-François Daoust, conseiller Madame Diane Soucy, conseillère Monsieur Dany Brosseau, conseiller Madame Louise Brais, conseillère Madame Marie-Dominique Fortin, conseillère Madame Annie Payant, conseillère

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence de la mairesse, madame Sylvie Gagnon-Breton.

Sont également présents :

Me Patrice de Repentigny, greffier

Madame Cynthia Ménard, directrice du Service des communications et activités de promotion

Est absent:

Monsieur Dale Stewart, directeur général et assistant-greffier

ORDRE DU JOUR

1. CONSEIL

- 1.1 Ouverture de la séance Période de recueillement
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour

2. SERVICE DES FINANCES

- 2.1 Dépôt, présentation et adoption des prévisions budgétaires 2024
- 2.2 Dépôt, présentation et adoption du programme triennal des dépenses en immobilisations 2024-2025-2026
- 3. PÉRIODE DE QUESTIONS (EXCLUSIVE AU BUDGET)
- 4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1 CONSEIL

L'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été dûment signifié à chaque membre du conseil municipal dans les délais légaux, tel que requis par la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19).

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE – PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

2023-12-0327

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR: madame Diane Soucy

ET: résolu unanimement

que l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2 SERVICE DES FINANCES

2023-12-0328

2.1 DÉPÔT, PRÉSENTATION ET ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024

ATTENDU que la mairesse, madame Sylvie Gagnon-Breton a présenté, au nom du conseil municipal, les orientations du budget 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR: madame Louise Brais

ET: résolu unanimement

que les prévisions budgétaires 2024 de la Ville de Saint-Rémi présentées de façon équilibrée pour une somme totale de 17 971 627 \$ soient adoptées, telles que déposées;

qu'un résumé explicatif du budget pour l'année 2024 soit publié conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-12-0329

2.2 DÉPÔT, PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS 2024-2025-2026

ATTENDU que conformément à l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), le conseil municipal doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter par résolution le programme des immobilisations de la ville pour les trois années financières subséquentes;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Dany Brosseau

ET: résolu unanimement

que le Conseil municipal adopte le programme triennal des dépenses en immobilisations de la Ville de Saint-Rémi pour les années 2024, 2025 et 2026 aux montants annuels de:

ANNÉE	MONTANT
2024	16 426 500 \$
2025	29 243 000 \$
2026	21 415 000 \$
TOTAL (2024 + 2025 + 2026) =	67 084 500 \$

qu'un résumé explicatif du programme des immobilisations pour les années 2024, 2025 et 2026 soit publié conformément aux articles 473 et 474 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3 PÉRIODE DE QUESTIONS (EXCLUSIVE AU BUDGET)
Le conseil municipal répond aux questions ayant référence au budget seulement.

2023-12-0330
4 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin ET: résolu unanimement
que la présente assemblée soit levée à 20 h 33.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme Sylvie Gagnon-Breton, mairesse Me Patrice de Repentigny, greffier

APPROBATION PAR

MADAME LA MAIRESSE SYLVIE GAGNON-BRETON

DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE (BUDGET)

TENUE LE LUNDI 11 DÉCEMBRE 2023

(Article 53 *L.C.V.*)

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), je soussignée, Sylvie Gagnon-Breton, mairesse de la Ville de Saint-Rémi, approuve toutes les résolutions apparaissant au procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 décembre 2023 et je renonce à mon droit de veto.

Fait et signé à Saint-Rémi, le 12 décembre 2023

Sylvie Gagnon-Breton,

Sylvie Gagnon-Breton, Mairesse

DISPONIBILITÉ FINANCIÈRE

La direction des finances et trésorière certifie que la Ville de Saint-Rémi dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont requises dans les résolutions apparaissant au procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 décembre 2023.

Fait et signé à Saint-Rémi, le 12 décembre 2023.

Madame Stéphanie Yelle, directrice des finances et trésorière